

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-quatrième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 20 – 24 avril 2009

Rapports régionaux

EUROPE

1. Le présent document est soumis par M. Carlos Ibero Solana (Espagne) avec l'assistance rédactionnelle de M. Colmán Ó Críodáin (Irlande), en leurs qualités respectives de représentant et représentant suppléant pour l'Europe*.

Informations générales

2. Membres du Comité pour les animaux: M. Thomas Althaus (Suisse) et M. Carlos Ibero Solana; Membres suppléants: M. Colmán Ó Críodáin et M. Radu Suci (Roumanie).
3. Nombre de Parties dans la région: 47; pays non-Parties: 3

Communication avec les Parties de la région depuis la 23^e session du Comité pour les animaux (Genève, 2008)

4. M. Solana a envoyé aux Parties de la région, en septembre 2008, le document sur la *Révision du mandat du Comité pour les animaux*. Il leur a ensuite distribué l'ordre du jour de la 24^e session du Comité en sollicitant leurs observations; il leur a enfin demandé un certain nombre d'informations afin de pouvoir établir le présent rapport. Dix-sept Parties ont répondu: Allemagne, Azerbaïdjan, Belgique, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Hongrie, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque et Turquie.
5. M. Solana a participé aux réunions du Groupe d'examen scientifique de l'Union européenne et l'a informé des travaux et décisions du Comité pour les animaux, en particulier en ce qui concerne l'implication des Parties européennes à ces activités.

Suivi de certains points de l'ordre du jour des réunions précédentes du Comité pour les animaux

6. *Point 7.5 de la 24^e session. Rapport sur les informations scientifiques communiquées par les Etats de l'aire de répartition d'Huso huso.* Plusieurs pays européens font partie de ces Etats; la Hongrie, le Monténégro et la République de Moldova ont répondu au questionnaire envoyé par le Secrétariat.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

7. *Point 8.1 de la 24^e session. Examen de l'utilisation du code de source R.* Le groupe de travail intersessions a été co-présidé par Chris Schurmann (Pays-Bas). Plusieurs pays européens sont membres de ce groupe de travail.
8. *Point 9 de la 24^e session. Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable.* De nombreux experts européens ont participé à cette très intéressante réunion en qualité de membres du Comité directeur ou de coprésidents des groupes de travail, ou en qualité de spécialistes pour ces groupes de travail. Sur la base des informations fournies dans ce rapport régional, plusieurs experts de l'Espagne ont participé aux travaux du Comité directeur et à la réunion (ils ont présidé les groupes de travail sur les plantes), l'autorité scientifique (AS) du Royaume-Uni présidant le groupe de travail sur les invertébrés aquatiques, tandis que la Commission européenne finançait l'organisation de la réunion et des travaux du Comité directeur, auxquels elle a participé. Les autres Européens présents à la réunion à différents titres en relation avec la faune ont été les membres suppléants du Comité pour les animaux, les représentants de l'UICN, de TRAFFIC, du WWF et d'autres encore.
9. *Points 10.1 et 10.2 de la 24^e session. Examen périodique des espèces sélectionnées avant la CoP13, et examen périodique des espèces sélectionnées entre la CoP13 et la CoP15.* Ces deux points de l'ordre du jour ont été traités par le groupe de travail compétent entre les sessions, et les documents correspondants ont été préparés pour la 24^e session du Comité pour les animaux. Ce groupe de travail est présidé par M. Carlos Ibero Solana (Espagne). Un autre Européen était présent dans le groupe de travail: M. Philip McGowan (UICN), qui a fourni une assistance permanente à la présidence, entre autres pour la rédaction en anglais, ce dont il est vivement remercié.
10. *Point 10.3 de la 24^e session. Examen périodique des Felidae – Lynx spp. et questions relatives aux espèces semblables* (résultats de l'atelier). L'atelier s'est tenu en octobre 2008 à Bruxelles, avec la participation des Parties européennes suivantes: Allemagne, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suède et République tchèque. La Commission européenne y a également pris part.
11. *Point 11 de la 24^e session. Mise en œuvre et efficacité du système universel d'étiquetage dans le commerce des petits articles en cuir de crocodiliens.* L'Allemagne a appuyé les travaux de M. Dietrich Jelden, membre de l'organe de gestion (OG) CITES de l'Allemagne, en sa qualité de représentant du Comité pour les animaux au groupe de travail du Comité permanent sur ce thème.
12. *Point 13 de la 24^e session. Questions de nomenclature.* L'Allemagne appuie les travaux de Mme Ute Grimm, membre de l'AS de l'Allemagne, en sa qualité de spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux.
13. *Point 14.1 de la 24^e session. Rapport intérimaire sur les activités entreprises concernant les espèces de requins jugées préoccupantes (décision 14.107).* L'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Norvège et le Royaume-Uni, de même que la Commission européenne, sont membres du groupe de travail sur les requins qui a participé, entre les deux sessions, à l'élaboration de ce rapport intérimaire.
14. S'agissant des autres activités concernant les requins, l'AS de l'Espagne a fait une présentation sur *La conservation et la gestion des populations de requins. Comment résoudre la question du prélèvement des ailerons ?*, lors d'un cours organisé par le Ministère de l'environnement et des affaires rurales et maritimes, en septembre 2008, à Vigo (Espagne).
15. En Espagne également, le Ministère de l'environnement et des affaires rurales et maritimes, dont fait partie l'AS CITES de ce pays, a publié en décembre 2008 un ouvrage intitulé **LES REQUINS: CONSERVATION, PÊCHE ET COMMERCE INTERNATIONAL**, qui est une contribution de l'AS de l'Espagne aux travaux du Comité pour les animaux sur ce sujet. Après une brève introduction sur la biologie et l'écologie des espèces de requins, cette publication dresse le bilan des mesures de gestion et des restrictions à la pêche imposées par les organisations internationales actives dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable des ressources marines vivantes. Dans le cadre de la CITES, les auteurs font l'historique des espèces de requins dans la Convention. Ils décrivent en particulier les tâches des AS concernant les espèces d'élastranchés inscrites aux annexes CITES, en proposant un guide des ressources utiles et un modèle d'avis de commerce non préjudiciable pour

les pêcheries de requins. Cette publication bilingue espagnol/anglais est en cours de distribution aux autorités CITES et le grand public peut également se la procurer à la librairie du Ministère.

Activités de la CITES dans la région

Etude du commerce important

16. L'envoi du questionnaire sur *Huso huso* aux Etats de l'aire de répartition est mentionné ci-dessus.

Examen des annexes

17. La **Hongrie** procède à l'examen de *Gallus sonneratii* dans le cadre de l'examen périodique des annexes CITES, tandis que l'**Espagne** préside un groupe de travail (ce qui est mentionné ci-dessus).

Projets CITES

18. **Belgique**: l'OG et la police fédérale ont collaboré à la mise en œuvre dans le pays d'un projet pilote sur l'identification des faucons pèlerins (*Falco peregrinus*), lancé en 2006 par l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique. Les jeunes faucons pèlerins sont marqués dans leur nid par insertion dans les muscles de la poitrine d'un transpondeur INDEXEL qui stocke des informations codées à leur sujet. Les plumes sont également recueillies afin de permettre une analyse ADN des oiseaux.
19. **Croatie**: le projet intitulé *Mise en œuvre de l'Acquis environnemental en relation avec la protection de la faune et de la flore sauvages en réglementant leur commerce* en est à sa deuxième année. Il est financé par le Gouvernement néerlandais dans le cadre du mécanisme environnemental d'avance pour la préparation de projets (PPA/V), l'un des programmes de pré-adhésion des Pays-Bas. Le projet a commencé en janvier 2007 et devrait se terminer en mars 2009. Il a pour but de contribuer à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, et en particulier d'aider la Croatie dans les tâches qui lui incombent en matière de commerce d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, conformément au règlement CE n° 338/97 du Conseil. Les bénéficiaires de ce projet sont le Ministère de la culture, la Direction de la protection de la nature (l'OG CITES) – Direction de l'inspection de la protection de la nature, le Ministère des finances – Direction des douanes, et le Ministère de l'intérieur – Direction de la police. Voir la mise en œuvre et les résultats du projet dans la partie du présent document intitulée *Promotion de la CITES dans la région*.
20. **Allemagne**: l'AS de l'Allemagne continue à financer et coordonner plusieurs projets de recherche sur la dispersion des loups (*Canis lupus*) à partir de la petite population de l'Allemagne, l'élaboration de mesures visant à faciliter la réimplantation permanente du lynx (*Lynx lynx*) en Allemagne et la mise au point d'un concept de gestion pour le retour en Allemagne de grands carnivores tels que l'ours (*Ursus arctos*), le loup et le lynx.
21. De plus, un autre programme de recherche a été lancé dans le but de promouvoir la stabilisation de la population naturelle du petit aigle pomarin (*Aquila pomarina*) en Allemagne.
22. **Italie**: l'AS de l'Italie a appuyé l'OG de l'Italie dans ses activités de conservation de *Vicugna vicugna*. Le Gouvernement italien a en particulier soutenu un projet mis au point en collaboration avec le réseau TRAFFIC. Ce projet a pour but de contribuer à la conservation de l'espèce en Argentine, au Pérou, au Chili et en Bolivie en améliorant la gestion de la vigogne par les communautés locales, comme prévu dans le Plan d'action pour la vigogne.
23. **Slovénie**: elle a conçu un projet pour l'ours brun (*Ursus arctos*) qu'elle a mis en œuvre entre mai 2007 et octobre 2008. Le projet s'intitule *Analyses sur des ours prélevés dans leur milieu naturel et recherche en génétique moléculaire sur la population slovène*. Ses principaux objectifs sont d'estimer la taille de la population des ours bruns et d'analyser le contenu de leur appareil digestif.
24. **Tortues**: en 2008 (comme les années précédentes), les activités dans ce domaine ont essentiellement consisté à recueillir des informations sur les tortues capturées par des pêcheurs, leur marquage et leur remise en liberté. Ces activités ont été menées par l'ONG Biocen, en collaboration avec l'Institut de la République de Slovénie pour la conservation de la nature, Unité régionale de

Piran. Le manuel de manipulation des tortues de mer à l'intention des pêcheurs (initialement produit par RAC/SPA et traduit en slovène et en italien) a été distribué aux pêcheurs professionnels.

25. **Slovaquie:** met au point des projets de conservation des espèces CITES *Parnassius apollo*, *Aquila chrysaetos*, *Aquila pomarina*, *Falco cherrug* et *Falco peregrinus*.
26. **Suisse:** a lancé, en coopération avec l'OG du Royaume-Uni et le Secrétariat CITES, un projet bilatéral ayant pour but l'échange électronique de données figurant sur les permis CITES. Les normes et les protocoles mis au point dans le cadre de ce projet aideront le groupe de travail du Comité permanent sur les permis électroniques à remplir ses obligations.
27. Deux projets scientifiques sur la mise en œuvre de la gestion durable des ressources naturelles à Madagascar ont bénéficié d'un soutien financier de l'OG CITES de la Suisse; l'un concernait le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) et l'autre les espèces des forêts de feuillus.
28. **Turquie:** a mené à bien le projet de jumelage TR-02-EN-01, *Renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement en Turquie, Volet 3, Nature*. Ce projet a débuté en mars 2004 et s'est terminé en juillet 2006. Le partenaire dans ce jumelage était le Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire de la République fédérale d'Allemagne. Le sous-projet II portait sur l'amélioration de la mise en œuvre de la CITES en Turquie afin que ce pays soit mieux préparé à introduire ultérieurement dans sa législation la réglementation européenne pertinente. La Turquie a présenté à l'UE une proposition de projet intitulée *Renforcement de la capacité institutionnelle de mise en œuvre de la CITES en Turquie*, et attend une réponse de l'Union.
29. **Royaume-Uni:** l'OG du Royaume-Uni (faune) a publié le premier rapport d'un projet concerté d'examen de l'état et de l'abondance des rapaces diurnes en Guinée, dont le but était de contribuer à la future gestion des exportations guinéennes. Ce rapport est disponible en anglais et en français sous: <http://www.jncc.gov.uk/page-4314>. D'autres rapports sur ces activités sont en préparation.
30. L'OG du Royaume-Uni (faune) a également publié les résultats d'un projet d'établissement d'une liste des coraux durs des Fidji, avec une référence aux groupes d'îles voisines du Vanuatu, des Tonga, des Samoa et des îles Samoa américaines. Voir cette liste sous <http://www.jncc.gov.uk/page-4476>. Elle devrait contribuer à une meilleure compréhension des coraux de la région inscrits aux annexes CITES.
31. L'OG du Royaume-Uni (faune) a récemment demandé le lancement d'un projet de recherche de moyens permettant de marquer de façon permanente et individualisée les juvéniles de tortues terrestres trop petits pour être marqués avec des micropuces. Ce projet a pour but de concevoir des méthodes novatrices qui permettraient de trouver une solution pour marquer ces spécimens ce qui réduirait la probabilité du commerce illégal dans la Communauté européenne.

Autres activités

32. **Azerbaïdjan:** a adopté une décision gouvernementale sur le dispositif de mise en œuvre de la Convention (*Législation nationale pour l'application de la CITES*). Cette décision du gouvernement azerbaïdjanais, n° 02, a été publiée le 7 janvier 2009. L'Azerbaïdjan la traduira en anglais et la fera parvenir au Secrétariat CITES dès que la version traduite sera prête.
33. **Slovénie:** *Système d'information (IS SIRENA)*: la Slovénie prépare un système d'information comprenant différentes bases de données: un registre des animaux marqués, une base de données CITES et un registre des espèces menacées d'extinction et des espèces protégées. La base de données la plus récente – le registre des espèces menacées d'extinction et des espèces protégées – contient des informations sur les noms des espèces, les taxons supérieurs, le statut juridique, les mesures administratives et juridiques. Elle comprend toutes les espèces protégées par la législation nationale, les accords internationaux ratifiés et la législation commune de l'UE. Cette base de données est accessible au public sur le site web <http://sirena.arso.gov.si/>. Elle a également été mise à la disposition des organes chargés de la lutte contre la fraude.
34. *Centre de secours pour les animaux sauvages:* Un centre de secours permettant de dispenser temporairement des soins aux animaux saisis et confisqués en raison de leur maintien illégal en

captivité, de leur commerce illégal, de leur exportation ou de leur importation non autorisée ou pour d'autres raisons spécifiées par la loi, a été créé sur la base d'un contrat avec l'OG.

35. **Italie:** l'AS a analysé les importations de *Python spp.* et de coraux provenant d'Asie du Sud-Est.
36. **Suède:** a produit d'un guide d'identification de l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*). Des informations à ce sujet sont disponibles sur Internet en tant que fichier consultable en ligne.

Promotion de la CITES dans la région

Activités de renforcement des capacités, campagnes de sensibilisation

37. **Belgique:** en juin 2008, l'OG a lancé une campagne de sensibilisation des touristes aux questions CITES; une brochure en français, en néerlandais, en allemand et en anglais a été réalisée à l'intention des touristes et est distribuée à l'aéroport national, ainsi que par différents organismes dans le pays (agences de voyage, réserves naturelles, WWF, administrations locales, etc.).
38. En septembre 2008, l'OG a participé au Salon Naturaria 2008, qui est la plus grande foire/exposition belge de reptiles, d'amphibiens, d'insectes et d'aquariums, afin d'informer les participants sur les dispositions de la législation belge sur la possession et la vente d'espèces CITES de ces animaux.
39. L'OG a également réalisé en décembre 2008 un dépliant en français et en néerlandais pour informer les commerçants des dispositions de la CE concernant le commerce du caviar.
40. **Croatie:** dans le cadre du projet *Mise en œuvre de l'Acquis environnemental en ce qui concerne la protection de la faune et de la flore sauvages par la réglementation de leur commerce*, un programme durable de renforcement des capacités a été mis sur pied à l'intention des organes chargés de la lutte contre la fraude en Croatie (inspection de la protection de la nature, douanes, police criminelle et police des frontières). Cinquante agents chargés de la lutte contre la fraude ont été formés au moyen d'un programme de formation des formateurs dans le but de mettre sur pied une structure durable de transfert des connaissances et des informations sur la CITES ainsi que sur les mouvements et le commerce transfrontalier des espèces protégées. Les agents qui ont participé au programme avaient été sélectionnés sur la base d'une répartition équitable entre les comtés et les différents bureaux régionaux de lutte contre la fraude en Croatie. Trois ateliers pilotes ont été organisés pour tester la durabilité du programme; ils ont permis aux formateurs formés au niveau régional d'utiliser les connaissances qu'ils venaient d'acquérir pour former 150 autres agents. Trois nouveaux ateliers devraient être organisés en 2009.
41. **République tchèque:** en 2008, l'AS CITES de la République tchèque a organisé plusieurs ateliers, dont un sur l'identification de certaines espèces de vertébrés (en particulier des perroquets, des reptiles et des primates) inscrites aux annexes CITES; il était avant tout destiné aux autorités chargées de la lutte contre la fraude. Cet atelier a eu lieu en septembre 2008, avec la coopération d'experts du zoo de Prague.
42. Un atelier sur le bien-être des animaux (en particulier dans les animaleries) a été organisé par la RSPCA en novembre 2008, en coopération avec l'autorité scientifique et l'autorité chargée de la lutte contre la fraude de la République tchèque, et avec l'Administration vétérinaire d'Etat. Plusieurs conférences sur la CITES, qui n'étaient pas uniquement destinées au grand public, ont été organisées en 2008 par l'OG, l'AS et les autorités chargées de la lutte contre la fraude (par exemple l'atelier sur les conventions internationales sur la conservation de la nature, qui a eu lieu en juin 2008 à Prague).
43. De nouvelles affiches visant à sensibiliser le public aux questions CITES ont été réalisées et distribuées à la population, en particulier dans les écoles.
44. **Allemagne:** comme les années précédentes, les membres de l'AS CITES de l'Allemagne ont participé à plusieurs séminaires nationaux organisés à l'intention des agents des douanes, sur l'identification des spécimens vivants et des produits de reptiles, oiseaux et tarentules inscrits aux annexes CITES.
45. **Hongrie:** des activités de renforcement des capacités et des campagnes de sensibilisation sont régulièrement organisées. Des informations détaillées seront envoyées au Comité permanent.

46. **Slovaquie:** un séminaire de formation a été organisé en avril 2008 à l'intention de la police.
47. **Slovénie:** des représentants de l'OG ont fait deux présentations au Muséum d'histoire naturelle sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction, et une autre à la Chambre de commerce slovène, à l'intention des propriétaires d'animaleries et de personnes pratiquant le commerce d'espèces animales sauvages.
48. Au cours de la période concernée, les douanes slovènes ont organisé un nombre considérable d'activités de sensibilisation du public. Elles ont mis sur pied des expositions de spécimens saisis et confisqués, publié des informations sur les saisies dans tous les principaux journaux nationaux, rédigé des articles et participé à des émissions de télévision et de radio.
49. En novembre 2008, l'OG a fourni des matériels pédagogiques, notamment quatre brochures thématiques sur les animaux exotiques domestiqués les plus populaires: les tortues terrestres, les iguanes et les perroquets.
50. Le matériel publicitaire a été distribué en 2008 aux écoles et aux musées slovènes. Le CD-ROM contenant des informations sur tous les matériels de sensibilisation du public produits en Slovénie, ainsi que sur la législation européenne et nationale pertinente, a été mis à jour et amélioré.
51. Une nouvelle publication intitulée *Rapport sur les tentatives d'importation illicite d'oiseaux sauvages en République de Slovénie* a été produite en 2008. Toutes les tentatives de contrebande d'animaux sauvages morts détectées entre 2002 et 2006 sont décrites dans ce rapport. Grâce à l'intervention rapide de la justice, une pratique juridique a été instituée en Slovénie pour ce domaine spécifique, et elle contribuera à un renforcement plus efficace de la réglementation sur la protection des espèces sauvages de faune et de flore et sur le commerce de ces espèces.
52. Sur le site web du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, une page spéciale est consacrée aux grands carnivores (ours brun, loup, lynx); elle est régulièrement mise à jour et fournit des informations sur toutes les activités accessibles au public relatives aux grands carnivores (http://www.mop.gov.si/en/areas_of_work/environment_directorate/sektor_za_politiko_ohranjanja_nar_ave/large_carnivores_in_slovenia/)
53. Formation: en novembre 2008, un séminaire de formation de trois jours sur la CITES a été organisé à l'intention des inspecteurs des douanes et de l'environnement. Il a été suivi par 31 agents des douanes et 8 inspecteurs. Ce séminaire était essentiellement consacré à la réglementation de l'UE sur le commerce des espèces sauvages et au commerce interne.
54. **Espagne:** le 7^e cours de maîtrise et de doctorat sur le thème *Gestion, accès, conservation et commerce des espèces: le cadre international* a eu lieu à l'Université internationale d'Andalousie du 7 avril au 20 juin 2008. Ce cours a fourni aux participants les outils nécessaires pour comprendre le fonctionnement de la CITES. Vingt-cinq personnes de 16 pays Parties (Albanie, Argentine, Chili, Chine, Colombie, Equateur, Espagne, Indonésie, Kenya, Mexique, Paraguay, Pérou, Portugal, Sainte-Lucie, Ukraine et Yémen) y ont participé. De nombreux experts d'organes, administrations et universités européens, de la Commission européenne, du Secrétariat CITES, d'ONG et d'autres entités ont fait des présentations devant les participants à ce cours de maîtrise.
55. Avec ses collègues de l'Union européenne, l'AS (faune) de l'Espagne a participé à une mission de l'Union européenne en Indonésie pour étudier la gestion et les pratiques indonésiennes concernant l'élevage de reptiles en captivité et la maréculture de coraux.
56. **Suisse:** deux ateliers pour le personnel de l'inspection aux frontières ont été organisés sur les thèmes suivants: *Connaissance et détermination des peaux de reptiles faisant l'objet d'un commerce* et *Connaissance et détermination des trophées de chasse*.
57. **Royaume-Uni:** l'AS (faune) du Royaume-Uni a contribué en février 2008 à la formation des autorités CITES des îles Caïmanes (territoire d'outremer du Royaume-Uni) avec l'OG et les douanes du Royaume-Uni.

58. L'AS (faune) du Royaume-Uni a également coprésidé un groupe de travail sur les invertébrés aquatiques lors du séminaire sur les avis de commerce non préjudiciable organisé en novembre 2008 au Mexique; elle a contribué au 7^e cours de maîtrise dispensé en mai 2008 à Baeza (Espagne) et a organisé au Royaume-Uni, en janvier 2009, une réunion annuelle visant à déterminer les priorités, du point de vue de la conservation des espèces, en matière de lutte contre la fraude à la législation sur les animaux sauvages, y compris les priorités dans la lutte contre les violations de la CITES.
59. Avec ses collègues de la CE, l'AS (faune) du Royaume-Uni a participé à une mission de la CE en Indonésie pour étudier la gestion et les pratiques indonésiennes en matière d'élevage de reptiles en captivité et de maréculture.
60. Commission européenne: la Commission a adopté le document annuel 2008 de stratégie thématique relatif au *Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie* (ENRTP). Le Secrétariat CITES a reçu des fonds pour deux projets CITES importants et de grande ampleur:
61. 500.000 EUR ont été mis à disposition pour l'application des décisions de la CoP14 (soit 18 mesures), à savoir l'atelier sur les avis de commerce non préjudiciable, l'évaluation de l'étude du commerce important, les palourdes géantes, les requins, les esturgeons, l'éléphant d'Afrique, les grands félins d'Asie, les plans d'action sur *Cedrela* et *Dalbergia*, une réunion sur la lutte contre la fraude, un atelier sur le commerce via Internet, la CITES et les moyens de subsistance, etc.
62. 1.000.000 d'EUR ont été mis à disposition pour la première phase du projet de renforcement des capacités CITES, axée sur les OG, les AS et les agences de lutte contre la fraude dans les pays en développement. Ce projet sera mis en œuvre au moyen d'ateliers régionaux, en mettant notamment l'accent sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable. En fonction des besoins d'évaluation des pays, des projets de suivi de la mise en œuvre, par exemple sur l'application et le contrôle du respect des avis de commerce non préjudiciable, peuvent être exécutés dans le but d'aider les pays à appliquer la CITES. Un financement supplémentaire pour une deuxième phase du projet, consacré à l'appui au niveau national, est en préparation.

La communauté scientifique dans la région et la CITES

63. **Slovénie:** le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire a organisé, les 10 et 11 juin 2008 à Postojna (Slovénie), en coopération avec la Commission européenne, l'Initiative européenne pour les grands carnivores (LCIE), l'Institut de la République de Slovénie pour la conservation de la nature et le Service forestier slovène, une conférence paneuropéenne sur les plans de gestion démographique des grands carnivores:
[\(http://www.mop.gov.si/en/areas_of_work/environment_directorate/sektor_za_politiko_ohranjanja_nar_ave/large_carnivores_in_slovenia/pan_european_conference_on_population_level_management_plans_for_large_carnivores/\)](http://www.mop.gov.si/en/areas_of_work/environment_directorate/sektor_za_politiko_ohranjanja_nar_ave/large_carnivores_in_slovenia/pan_european_conference_on_population_level_management_plans_for_large_carnivores/)
64. **Espagne:** le représentant régional européen de l'AS espagnole a participé à la représentation du Comité pour les animaux à l'atelier « Satisfaire les besoins de ceux qui utilisent les noms scientifiques », tenu les 18 et 19 février 2009 à Madrid. Il en rendra compte à la 24^e session du Comité pour les animaux.
65. *La Commission européenne et les 27 Etats membres de l'Union européenne:* le Groupe d'examen scientifique de l'Union européenne se réunit régulièrement (habituellement 4 fois par an) avec les AS CITES des 27 Etats membres pour discuter des aspects scientifiques de la mise en œuvre de la CITES dans la région, et notamment de l'importation de plusieurs espèces animales dans les pays de l'Union européenne. Le Groupe d'examen scientifique a créé un groupe de travail spécial chargé de préparer l'inscription d'*Anguilla anguilla* aux annexes CITES.
66. Suite aux recommandations de la 23^e session du Comité pour les animaux sur l'examen des espèces de félins, les Etats-Unis et la Commission européenne ont organisé un atelier sur le lynx le 29 octobre 2008 à Bruxelles, avec des participants des OG et des organes de lutte contre la fraude d'Amérique du Nord et d'Europe.

Collaboration avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement

67. **Hongrie:** la collaboration avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement est régulière en Hongrie. Des informations détaillées sur ce sujet seront envoyées au Comité permanent.

Coopération avec les parties prenantes et les ONG

68. **Croatie:** la mise en œuvre par l'Etat du projet *Protection des espèces par des actions de communication sur la biodiversité – campagne sur le prélèvement d'animaux dans leur milieu naturel et le maintien d'animaux en captivité* s'est poursuivie en 2008.
69. L'un des principaux objectifs du projet est de sensibiliser le public au problème du prélèvement d'animaux dans leur habitat naturel et à améliorer la diffusion d'informations sur les règles et règlements relatifs aux espèces protégées et aux espèces strictement protégées, ainsi qu'à leur maintien en captivité et à leur commerce, pour faire appliquer la loi sur la protection de la nature, la nouvelle réglementation (conforme à la législation de l'UE) et les accords internationaux (Convention de Berne, CITES, etc.) afin d'améliorer la situation des animaux vivant en captivité. Différentes organisations ont participé au projet dont le but était de toucher un vaste public: les institutions publiques de protection de la nature, les zoos, les centres de secours, les ONG actives dans le domaine de la nature et les écoles.
70. **Hongrie:** la coopération avec les parties prenantes et les ONG se poursuit régulièrement en Hongrie. Des informations détaillées sur ce sujet seront envoyées au Comité permanent.
71. **Slovaquie:** la coopération engagée avec l'ONG slovaque *Protection des rapaces de Slovaquie* a permis d'obtenir des informations tirées d'une base de données centrale.
72. **Suisse:** l'OG CITES a lancé, en collaboration avec le WWF Suisse, un projet ayant pour but d'informer le public sur les problèmes relatifs aux souvenirs touristiques et aux spécimens inscrits aux annexes CITES grâce à une présence dans les salons du tourisme et à la promotion d'un dépliant par différents moyens. Ce dépliant, destiné au grand public, indique les types de souvenirs interdits, ceux qui nécessitent l'obtention d'un permis et ceux qu'on est libre d'emporter.
73. Commission européenne: suite à une étude sur l'efficacité de la réglementation européenne en matière de commerce des espèces sauvages dans l'application de la CITES dans l'UE, la Commission européenne a organisé une réunion des parties prenantes avec les ONG et les organisations commerciales afin d'obtenir des informations qui permettraient éventuellement de réviser la réglementation d'application et d'élaborer de nouvelles orientations.

Autres activités

74. **Croatie:** en 2008, l'OG CITES de Croatie a commencé à créer une base de données CITES permettant de générer électroniquement et d'imprimer des documents CITES, qui lui permettra aussi de remplir ses obligations (production de rapports annuels) vis-à-vis du Secrétariat. La base de données sera équipée d'options de recherche que les agents chargés de la lutte contre la fraude pourront utiliser pour suivre le commerce CITES en Croatie; cette base de données sera prête au cours du premier trimestre 2009.